

le MAIRIE  
DE

## PIANOTTOLI-CALDARELLO

Code Postal : 20131

Téléphone : 04.95.71.80.06

Télécopie : 04.95.71.86.04

mail : mairie.pianottoli-caldarello@wanadoo.fr

### Chers concitoyens,

Cette lettre habituelle pour vous rendre compte de l'activité de votre municipalité, tout d'abord sur les trois gros dossiers de cette mandature : la station d'épuration, la restructuration du Port de plaisance, l'aménagement de la Route Nationale en agglomération.

Nous disposons désormais d'une station d'épuration aux normes qui nous était obligation. Sa capacité de traitement a été portée à 1600 équivalents habitants avec l'extension des réseaux jusqu'à Cheta.

Le dossier du Port a franchi une étape supplémentaire avec le bouclage de l'enquête publique. Une deuxième tranche relative au réaménagement de la digue est en cours de mise au point : le réseau électrique est déjà renforcé pour 110 000 €.

La traversée de la Route Nationale en agglomération, cette artère jugulaire de notre activité, fait l'objet des mises au point ultimes après des retards de plus de deux ans dus à l'infructueuse opposition de deux riverains. Les travaux seront lancés à l'automne par la CTC pour ne pas perturber la saison estivale.

Deux projets de moindre importance sont achevés ou sur le point de l'être : les installations électriques de l'Eglise, rénovées pour 18 000€ avec deux rampes de chauffage plus esthétiques et plus confortables ; l'extension de centre culturel pour 80 m<sup>2</sup> de vestiaires et de stockage du matériel de salle.

Trois investissements sont en phase de mise en œuvre dans l'année : la Pompe, la réfection des locaux d'étage de la Poste, l'acquisition d'un terrain de 1100 m<sup>2</sup> à Viagenti pour la réalisation du parking central de délestage.

Des études sont enfin entreprises pour le bétonnage du chemin de Pignatello, du chemin Tour-Caconu et la réfection de la route de la Tozz'alta et de la décharge par un marché à lots de nature à en abaisser le coût. S'ajoute l'étude de l'accès à la fontaine de Caldarello et de sa réfection.

Compte-tenu des subventions obtenues et attendues aucune hausse des taux des impôts communaux n'est prévue de ces faits.

Deux constats d'ordre général :

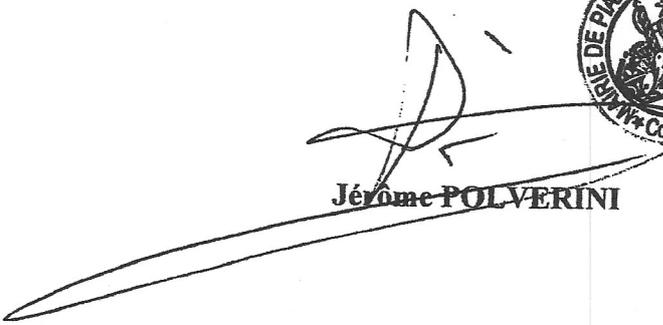
1°) La Communauté des communes du Grand Sud que la loi nous obligeait à constituer a été créée le 29 décembre par accord négocié des sept communes concernées. Je vous en rendrai compte prochainement plus en détail.

2°) La commune a connu en trois ans un pic modéré mais réel de son activité de construction par une trentaine de permis de construire significatifs découlant de l'application de la carte communale arrêtée en avril 2008. Plusieurs de nos concitoyens ont pu en effet bénéficier des autorisations d'urbanisme attendues sur leurs terrains de famille jusqu'ici gelés. Passée cette sortie d'attente le mouvement devrait s'atténuer sans préjudice d'une révision à la marge de la carte communale.

Une information intéressante concernant le sentier du littoral à Capi Neru : l'Association écologique U Levante qui avait bruyamment attaqué la décision du Préfet, a perdu successivement son procès au Tribunal Administratif de Bastia et la Cour Administrative d'Appel de Marseille. Ces décisions de justice sont à votre disposition en Mairie.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Chers concitoyens, l'expression de nos fidèles sentiments.

Le Maire:

  
Jérôme POLVERINI

